

*Le lundi douze novembre deux mille douze, à 20 heures30 le Conseil Municipal de SARCEY s'est réuni salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Henri PINET, Maire.*

**PRESENTS** : Henri PINET, Doris COMBY, Julien SUBRIN, Chantal THORE, Olivier LAROCHE, Maurice JOYET, Geneviève MARRON, Thierry BOISSON, H. DE SAINT JEAN, Daniel MULATON, Pierre-Jean LAURENT.

**ABSENT** : Mathieu DESBAT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Daniel MULATON

### **COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION**

Le compte rendu du 14 Septembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique qu'une délibération sur les amendes de police est rajoutée à l'ordre du jour.

### **FINANCES**

#### **DELIBERATIONS**

### **RETROCESSION DE PARCELLES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que les parcelles cadastrées section B n° 1191, 1192 et 1207 longeant le lotissement du Domaine du Mas sont proposées à la Commune pour les acquérir en vue de l'élargissement de la voirie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à acquérir ces parcelles.

### **ASSURANCE CONTRE LES RISQUES FINANCIERS LIES AU REGIME DE PROTECTION SOCIALE DU PERSONNEL**

Le Maire expose :

- que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour la commune des charges financières, par nature imprévisibles,
- que pour se prémunir contre ces risques, la Commune a la possibilité de souscrire un contrat d'assurance,
- que le Centre de Gestion du Rhône propose un contrat d'assurance groupe ouvert aux collectivités du département,
- qu'il a été, par délibération du 11 Juin 2012, demandé au Centre de Gestion de mener pour son compte la procédure de marché négocié nécessaire à la souscription de ce contrat d'assurance d'une durée de quatre ans avec effet du 1<sup>er</sup> Janvier 2013 pour la garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux,
- que les conditions proposées à la commune à l'issue de cette négociation sont satisfaisantes,

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, Oui l'exposé de Monsieur le Maire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du 5<sup>ème</sup> alinéa de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

## **DECIDE**

**Article unique** : d'autoriser Le Maire :

- 1) à adhérer au contrat groupe d'assurance mis en place par le Centre de Gestion pour garantir la commune contre les risques financiers liés au régime de protection sociale dans les conditions suivantes :
  - **catégorie de personnel assurée** : fonctionnaires titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL  
**risques garantis** : décès, maladie ordinaire, congé de longue maladie, congé de longue durée, disponibilité d'office, temps partiel thérapeutique, infirmité de guerre, maternité/adoption, accident ou maladie imputable au service, invalidité temporaire  
**franchise** : maladie ordinaire de 15 jours par arrêt  
**taux de cotisation** : 6,10 %
  - **catégorie de personnel assurée** : fonctionnaires titulaires et stagiaires non affiliés à la CNRACL et/ou agents non titulaires de droit public  
**risques garantis** : congé de maladie ordinaire, congé de grave maladie, maternité/adoption, accident ou maladie imputable au service  
**franchise** : maladie ordinaire de 10 jours par arrêt  
**taux de cotisation** : 1,31 %
- 2) à signer tout avenant à intervenir.

## **PARTICIPATION POUR ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une contribution de la Commune est nécessaire pour les eaux pluviales.

C'est pourquoi la Commune prend en compte 65 % de l'annuité 2012 des Places (3286,83 €), 100 % de l'annuité du Mas (3529,00 €) et 100 % de l'article 622 en assainissement 2011 (6008,23 €) concernant la rémunération au titre des eaux pluviales.

Cette année, le montant de la contribution de la commune de Sarcey est de 12824,06 €. Cette somme est portée à l'article 7063 en assainissement et à l'article 60611 en budget principal.

Le Conseil, après avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à établir ce mandat et ce titre d'un montant de 12824,06 €.

## **RECTIFICATION ERREUR CADASTRALE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le chemin (Chinte de Vigne) ne fait pas parti du domaine privé de la Commune.

Afin de régulariser cette situation, il faut réaliser un acte en stipulant que ce chemin n'a jamais appartenu à la commune de Sarcey, ni dans son domaine public, ni dans son domaine privé.

Il sera rectifié l'erreur cadastrale et confirmé les droits de propriété :

- de Monsieur Gérard DUPERRAY, sur la nouvelle parcelle cadastrée section B n° 1375 pour 2 a 75 ca,
- de Monsieur André GUILLOUD, sur la nouvelle parcelle cadastrée section B n° 1376 pour 35 ca.

Le Conseil, après avoir délibéré, autorise, avec 10 voix pour et une abstention, Monsieur le Maire à signer cet acte au nom de la Commune de SARCEY.

## **AMENDES DE POLICE**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la décision prise par le Conseil Général du Rhône dans sa séance du 28 septembre 2012, d'attribuer à la commune de Sarcey, une dotation au titre des amendes de police, répartition 2012.

Cette dotation est accordée suite à une demande faite par délibération du Conseil Municipal de Sarcey, en date du 23 mars 2012, en vue de l'aménagement de sécurité Carrefour VC 5 et RD 118.

Le Conseil à l'unanimité, après avoir pris connaissance du montant accordé, accepte la dotation de 5300 € et s'engage à faire réaliser les travaux décrits dans la notification.

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'office du tourisme du beaujolais a envoyé un courrier concernant le balisage de la voie du Tacot.

En effet, la signalétique de cette voie est à refaire.

L'office du tourisme prendra à sa charge l'impression des logos. Une vente de livres d'occasion a eu lieu à cet effet lors du marché nocturne de Pommiers et permettra de couvrir ces frais à hauteur de 170 €. Il ressort donc que le montant sera divisé en neuf, moins le coût de l'impression des logos, soit 578,90 € par communes concernées. La pose sera assurée par les Brigades Vertes, il conviendra pour chaque commune d'assurer les frais de repas habituels.

Le Conseil accepte cette proposition.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été acheté conjointement entre les différentes parties un nouvel aspirateur à feuilles neuf, type Morgnieux 400 MS 13 HM et qu'une convention d'acquisition et d'utilisation de cet appareil est nécessaire pour ces 4 communes : BULLY, NUELLES, ST GERMAIN SUR L'ARBRESLE et SARCEY.

Le coût de cet équipement s'élève à 3500 € HT et sera réglé par la Commune de BULLY, qui encaissera les participations des autres utilisateurs pour l'acquisition et l'entretien de la machine, au prorata des chiffres de population totale des communes publiés par l'INSEE.

Pour l'acquisition, le décompte est le suivant :

- BULLY :	1460,80 €
- NUELLES :	456,94 €
- ST GERMAIN SUR L'ARBRESLE :	948,66 €
- SARCEY :	633,60 €

Le Conseil accepte ce financement pour l'acquisition de l'aspirateur.

## **VOIRIE**

Les bordures de trottoirs sont finies. Eiffage a eu le marché de l'enrobé, lancé par ASF. Le rabotage aura lieu les 20 et 21 novembre. Ce rabotage servira à ranger quelques chemins. L'enrobé est prévu les 26, 27, 28 novembre sur la RD 118 avec fermeture de la circulation. Le rabotage et l'enrobé à 30° sont prévus sur la RD 67 cette fin de mois.

## **COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

Téléthon :

Lâcher de ballons le vendredi 7 décembre.

Le 8 décembre, retraite aux flambeaux, spectacle du comité des fêtes et repas.

#### Cantine :

Un radiateur est tombé, les pattes de scellement ont lâchés.

Agnès (la cantinière) sollicite le Conseil pour une personne, 1h de plus par jour de cantine.

#### Conseil d'école :

Une classe de découverte est prévue en mai 2013. Une participation par élève sera demandée à la Mairie.

L'année prochaine, pas de pont de l'ascension.

Une formation incendie va être faite par les Pompiers de St Germain sur l'Arbresle.

#### Associations :

Les articles pour le bulletin doivent parvenir à la mairie avant le 30 novembre.

Une réunion sur le plan communal de sauvegarde va avoir lieu le mardi 27 novembre à 18 h à la mairie. Le document sera distribué aux familles en même temps que le bulletin municipal.

#### PLU :

La commission se réunit régulièrement. Les travaux avancent. Un point sera fait en décembre.

#### CCPA :

Julien SUBRIN qui remplace Amar MOUAT s'occupe de la commission voirie et la commission environnement.

La CCPA a signé une convention avec les gens du voyage au lieu dit La Noyeraie. L'eau, l'électricité et les sanitaires seront installés prochainement.

Les travaux d'extension de l'AQUA-CENTRE seront finis en 2016.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Mise en conformité de l'église et de la salle des fêtes :

- Eglise : presque terminée
- Salle des fêtes : des plans d'aménagement pour l'accès et la sécurité ont été fait par l'architecte. Deux options ont été proposés.

Le 2 décembre, les anciens d'Algérie font une cérémonie avec remise de médailles et vin d'honneur à la charge de la commune.

Les conseillers sont invités par les Portes Sud, le jeudi 15 novembre à 19 h à l'Arbresle, à l'occasion de la sortie du beaujolais primeur.

Prochaine réunion le vendredi 21 décembre à 19 h, suivie d'un repas avec le personnel communal.

La séance est levée à 22 h 05.